

« TOMBOLA Korean Tours Festival 2026 »

MODALITÉS ET RÈGLEMENT (avec bulletin de participation)

ARTICLE 1 – ORGANISATION

K! WORLD SAS (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : RCS 832 770 234, dont le siège social est situé 9 La Borde – 23200 Saint Pardoux Le Neuf, propose une tombola lors du Korean Tours Festival qui a lieu du vendredi 27 février au dimanche 1^{er} mars 2026 au Palais des Congrès à Tours (37200) selon les modalités décrites dans le présent document.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à son élaboration. Tout participant mineur doit être accompagné d'un représentant légal pour participer.

La participation est gratuite et **sans obligation** d'achat, et le bulletin de participation est remis à toute personne qui en fait la demande. Le bulletin de participation à remplir est également proposé à tout client (sans aucun surcoût) ayant effectué un achat sans condition de minimum.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le bulletin est à remplir de manière lisible et à déposer dans l'urne mise à disposition. Pour rappel, la participation est gratuite et sans obligation d'achat, et la tombola est ouverte à toute personne présente sur le stand qui en fait la demande. **À NOTER** : un seul bulletin de participation est délivré par personne.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DU GAGNANT DE LA TOMBOLA

Le jeu est ouvert du vendredi 27/02/2026 aux horaires d'ouverture du festival, il prend fin le dimanche 1^{er} mars 2026 à 14h30. Le tirage au sort pour désigner le gagnant a lieu le dimanche 1^{er} mars à 15 heures, et sera tiré au hasard de l'urne par un représentant de la société organisatrice.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le gagnant sera prévenu par mail, sous réserve que ses coordonnées soient parfaitement lisibles. Si ce n'est pas le cas, le bulletin sera écarté et il sera procédé à un nouveau tirage au sort. Le gagnant sera averti par mail envoyé de notre courriel abonnement@k-world.fr de l'expédition du lot par La Poste en envoi suivi. Il dispose d'un délai de 10 jours pour confirmer ses coordonnées et l'acceptation du lot. À défaut, un nouveau tirage au sort pourra être effectué.

Lot à gagner : Lightstick BLACKPINK Édition 2025

La dotation ne pourra en aucun cas être échangée contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et/ou de valeur équivalente.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de perte, vol, ou dégradation de l'envoi postal par les services postaux.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DU GAGNANT ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – DÉPOT ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation implique l'acceptation pure et simple du présent document dans son intégralité et de la décision de la société organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement. Celui-ci est disponible, sur simple demande écrite, auprès de K! World - 9 La Borde – 23200 Saint Pardoux Le Neuf, ainsi que sur le site k-world.fr

ARTICLE 8 – Informatique et libertés

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679), les participants disposent, par l'intermédiaire de leurs représentants légaux, de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant. Ces droits pourront être exercés en écrivant à l'adresse suivante : K! WORLD – 9 La Borde – 23200 Saint Pardoux Le Neuf. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à la société organisatrice. Cette dernière s'interdit expressément de communiquer ces données à des tiers et de les utiliser à d'autres fins que la remise de leurs gains aux gagnants du concours.

Bulletin de participation :

K!WORLD

TOMBOLA 🎉 KOREAN TOURS FESTIVAL

☐ Je participe au tirage au sort du dimanche 1^{er} mars à 15 heures

☐ J'accepte les conditions de règlement disponibles sur k-world.fr

Les informations ci-dessous sont nécessaires à la participation à la tombola et ne seront utilisées que dans ce cadre. Tout bulletin incomplet ou illisible sera considéré comme nul.

NOM & PRÉNOM : _____

Adresse : _____

MAIL : _____

TÉL. : _____

Date de naissance : _____

Signature du participant (ou représentant légal pour les mineurs) :
